



## Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
[www.ville-sausset-les-pins.fr](http://www.ville-sausset-les-pins.fr)

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 22

Qui ont pris au vote : 27

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Marie-Laure WALTHER, Première Adjointe au maire.

Étaient présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY,

Les conseillers municipaux :

Mme Julie DESMOULINS, M. André MOURGUES, M. Francis GENGOUX, Mme Dominique PIGNATEL, M. Didier ZIKA, Mme Valérie WILLEMART, Mme Cécile BONNEAU, Mme Marion NEFF, M. Pierre-Valentin VERNHES, M. Alain LEVINSPUHL, M. Etienne HERPIN, Mme. Christine BEAULIEU, Mme Marjolaine CHATONEY.

Excusés, avaient donné procuration :

M. Patrice THOMAS à M. Jean-Louis LABOURAYRE

M. Jacques SABATIER à M. Didier ZIKA

Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA à M. Alain LEVINSPUHL

Mme Valérie MASSON-RAGUSA à Mme Christine BEAULIEU

M. Philippe GALIZZI à Mme Christelle BURRIAT

Absents :

Mme Géraldine CAMPENS

M. Bruno CHAIX

A été nommé secrétaire : M. Pierre-Valentin VERNHES

### DELIBERATION N° 2024-04-10

Nomenclature ACTES 7.5

### DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

#### Le Conseil Municipal,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

VU la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que par délibération en date du 06 décembre 2023, le conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la Charte de déclinaison de l'Atlas Métropolitain de la biodiversité.

CONSIDERANT que la commune souhaite s'inscrire dans le cadre du projet Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) visant à acquérir et à partager une meilleure connaissance de la biodiversité.

CONSIDERANT qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

**Et après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions en capital les plus importantes possibles auprès de tous organismes pertinents, notamment l'Office Français de la Biodiversité.

**SOLLICITE** une subvention d'un montant estimé de 38 400 € (80%) pour la réalisation de l'ABC sur la base d'un montant de dépenses estimatif de 48 000 € HT.

Un plan de financement prévisionnel sera annexé à la demande de subvention.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents et notamment le ou les appels à projets

**VOTE :**

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :



La Première Adjointe,  
Marie-Laure WALTHER



## REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône

Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Christelle BURRIAT

### DELIBERATION N° 2024-04-10

### Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

#### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

La commune souhaite s'inscrire dans le cadre du projet ABC visant à acquérir et à partager une meilleure connaissance de la biodiversité de notre territoire tel que défini dans la délibération n°2023-12-16 du 06 décembre 2023.

La commune de Sausset les pins sera accompagnée par le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (CEN PACA), co-gestionnaire de la zone humide de Boumandariel et partenaire technique pour la réalisation de l'ABC.

Le coût estimatif d'un ABC mené sur 3 à 4 ans est estimé à 48 000 euros HT pour une commune. Ce coût et cette durée varient en fonction de la superficie, du degré d'exhaustivité demandé et de la complexité écologique du territoire.

En outre, la commune souhaite continuer à faire vivre cet outil à travers des actions concrètes pour la biodiversité.

La commune sollicite une demande de subvention auprès de l'Office Français de Biodiversité pour la réalisation de son ABC.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le maire à effectuer et à signer tous les documents nécessaires pour l'obtention de subvention auprès de différents partenaires et notamment le ou les appels à projets.